

## MEMO

• Date et heure de la célébration

.....  
.....

• Célébrant

.....

Rendez-vous le.....

..... à.....

*au presbytère de la Basilique  
19, rue Jean Aicard*

### Notre Père

Notre Père qui es aux cieux,  
que ton Nom soit sanctifié,  
que ton règne vienne,  
que ta volonté soit faite  
sur la terre comme au ciel.  
Donne-nous aujourd'hui  
notre pain de ce jour.  
Pardonne-nous nos offenses,  
comme nous pardonnons aussi  
à ceux qui nous ont offensés.  
Et ne nous soumets pas à la tentation,  
mais délivre nous du mal.

Amen

### Je vous salue Marie

Je vous salue, Marie pleine de grâces;  
le Seigneur est avec vous.  
Vous êtes bénie entre toutes les femmes  
et Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni.  
Sainte Marie, Mère de Dieu,  
priez pour nous pauvres pécheurs,  
maintenant et à l'heure de notre mort.  
Amen.



## CÉRÉMONIE À L'ÉGLISE POUR UN DÉFUNT

### Pourquoi

«L'Église en ses membres qui cheminent sur terre a entouré de beaucoup de piété la mémoire des défunts dès les premiers temps du christianisme en offrant aussi pour eux ses suffrages ; car 'la pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés, est une pensée sainte et pieuse' " (LG50). Notre prière pour eux peut non seulement les aider mais aussi rendre efficace leur intercession en notre faveur. (Catéchisme de l'Église catholique § 958)

Presbytère de la Basilique  
19, rue Jean Aicard.  
83700 - Saint-Raphaël  
04.94.19.81.29  
[www.saintraphael-catho.com](http://www.saintraphael-catho.com)

## Comment ?

A travers le rite qui est prédéfini, l'Église exprime sa foi, son espérance et sa charité à l'égard de Dieu et pour le défunt et sa famille. La célébration n'est donc pas une cérémonie 'à la carte'. «Les funérailles ecclésiastiques, par lesquelles l'Église procure aux défunts le secours spirituel et honore leur corps en même temps qu'elle apporte aux vivants le réconfort de l'espérance, doivent être célébrées selon les lois liturgiques (Droit Canon §176)»

## Peut-on faire mémoire du défunt?

Il est possible d'envisager en début de célébration d'évoquer la vie du défunt. C'est une manière de présenter au Seigneur celui ou celle pour qui nous le prions.

## Serons-nous accompagnés au cimetière ?

Si l'inhumation a lieu dans l'un des deux cimetières de la commune, le célébrant vous y accompagnera si vous le souhaitez.

## INFOS PRATIQUES

### Qui célébrera ?

Un prêtre ou un diacre que vous rencontrerez et avec qui vous parlerez du défunt.

### Messe ou bénédiction ?

Au cours de l'entretien avec le célébrant, vous choisirez la célébration la mieux adaptée à votre situation et à ses possibilités

### Quelle musique ?

L'accompagnement musical est assurée par l'organiste de la paroisse. Un choix de musique vous sera proposé. Les musiques et chants enregistrés ne sont pas admis.

### Que faut-il payer ?

En raison des situations notariales parfois complexes, ce sont les Pompes Funèbres qui reçoivent et reversent à la paroisse l'offrande faite à l'occasion de la cérémonie.